

Les Aires terrestres éducatives (ATE) : une aventure humaine en faveur de la biodiversité

- **Zone d'environ 0,5 à 2 ha**, choisie par des élèves (CE2 à la terminale), à **proximité de leur école/établissement** (trajet possible à pieds/vélo)
- Une démarche en **pédagogie de projet** avec mise en place d'un conseil de la Terre animé par les élèves
- **Encadrement par l'enseignant** qui travaille **en binôme avec un professionnel de l'EEDD**
- A la fin de l'année scolaire, **obtention d'un label Aire Educative** si respect de la méthodologie.
- En fin d'année scolaire ou septembre de l'année scolaire suivante, passage de relais à la génération d'élèves suivante. **L'ATE peut vivre plusieurs années !**

Le label national Aires Terrestres Educatives : pour des projets de qualité

→ Fin mai, demande de label par l'enseignant, étudiée par le *GRAE** :
4 piliers sont étudiés :

- **Déroulé respecté** (ATE choisie, au moins 3 sorties terrain sur site, des conseils de la Terre, Etat des lieux réalisé + enjeux identifiés)
- **Implication des élèves** (les élèves doivent être au cœur du projet, acteurs des débats et décisions prises)
- **Adhésion et diffusion d'informations** (sensibilisation à destination de la communauté éducative, familles enseignants, élèves, village...)
- **Intégration de l'ATE dans les enseignements scolaires**

Remise du label fin juin avec remise de diplômes et fanions aux élèves

Les ATE vous intéressent : Inscrivez vous avant le 15 octobre 2024 !

- Rendez-vous sur la plateforme SAGAE sagae.ofb.fr
- Créez vous un compte en tant qu'enseignant
- Identifier une structure (le « référent ») qui peut accompagner les projet (**c'est obligatoire**) : Association et/ou professionnel de l'EEDD, gestionnaire d'espaces naturels, collectivités...
- Rencontrez le « référent » choisi (entre juin et septembre) pour voir si vous êtes faits pour travailler ensemble et discuter de sites potentiels pour l'ATE (sites < 15 min école/collège/lycée, pieds ou vélo)
- Informez en votre mairie
- Créez votre projet d'ATE sur SAGAE (formulaire d'inscription à compléter en 30 minutes)

Comment financer votre projet ATE ?

- Une demande de financement peut être faite auprès de l'OFB via « La Trousse à Projets » (TAP) <http://www.trousseaprojets.fr/>, avant le 16 septembre 2024. Possibilité d'un financement forfaitaire OFB pour les nouveaux projets (5000€ nets pour deux ans) pour les nouveaux projets
- La demande doit être faite via une adresse académique, donc par un enseignant
- Obligation d'obtenir d'abord au moins 100€ de dons sur la TAP pour être éligibles au financement OFB.
- Les 5000€ permettent de financer les interventions du référent et d'autres intervenants ponctuels, dépenses d'investissements, frais de transport, participation à des formations pour les enseignants...

Comment trouver un site pour une Aire Terrestre Educative ?

- Se rapprocher de la commune pour l'informer du projet et la questionner sur des sites d'accueil potentiels de l'ATE (le choix final revient aux élèves)
- Contactez vos interlocuteurs Biodiv'Est des Maisons de la Région Grand Est :
<https://biodiversite.grandest.fr/life-biodivest/la-cellule-dassistance-technique/>
- Consultez la cartographie VNF des sites ATE potentiels à proximité de collèges et écoles élémentaires le long des voies gérées par VNF Strasbourg. Vous pouvez y accéder via :
<https://macarte.ign.fr/carte/NcbZ26/Zone-ecole-DPE>
- Solliciter le « référent » qui vous accompagne sur l'ATE

Contacts pour vous aider dans vos démarches

Trouver un référent et d'autres intervenants ponctuels

- Association LorEEN, morgane.papin@loreen.fr → académie de Nancy-Metz

Conseils pédagogiques

- Académie de Nancy-Metz : Sylvie.Rodriguez1@ac-nancy-metz.fr

Conseils transversaux (Inscriptions, labellisations, financements, divers...)

- OFB, Correspondant ATE Grand Est, julien.eidenschenck@ofb.gouv.fr, 06 25 03 23 76
- OFB Cellule Nationale Aires Educatives, aireseducatives@ofb.gouv.fr

Exemple de l'ATE du collège Robert Aubry.

Depuis 4 ans, nous avons en lien avec la mairie et l'association Meuse Nature Environnement mis en place une Aire Terrestre Educative dans le parc à proximité du collège.

Chaque année une transmission a lieu entre les anciens et nouveaux élèves de 6ème.

Le déroulement de l'année est le suivant : réalisation de l'état des lieux puis les élèves en s'appuyant sur leurs observations font des propositions pour leur ATE afin d'améliorer la biodiversité.

Les réalisations menées sont les suivantes :

- * réalisation et pose de nichoirs
- * plantation d'arbres
- * réalisation d'une maquette
- * participation au concours c'est génial
- * projet Piafs de ma Rue
- * réalisation d'une exposition en lien avec une artiste du vent des forêts

Exemple de l'ATE de l'école primaire Jean Ferrat à Buzy-Darmont

Le défi du changement climatique nous amène à avoir des actions concrètes et de sensibilisation auprès de nos élèves, notamment pour l'eau qui va devenir plus rare et face aux événements climatiques extrêmes plus fréquents.

Une parcelle à proximité de l'Orne et de l'école a été mise à notre disposition par la commune de Buzy-Darmont afin de créer l'ATE. Cela permet aux élèves de pouvoir agir concrètement sur le terrain et de manière pérenne dans le futur.

Ce petit territoire est géré de manière participative par les élèves de la classe. Lors de " conseil des enfants ", les enfants prennent des décisions concernant leur aire éducative, encadrés par l'enseignante et le référent de la structure de l'éducation à l'environnement. Leurs idées et réflexions ont été discutées avec le maire en classe.